

Hors-série : La gestion des déchets ménagers en Pays Loudunais



Edito

Joël DAZAS,

Président de la Communauté de communes
du Pays Loudunais
Maire de Loudun

J'ai le plaisir de vous adresser ce journal entièrement dédié au service public que la Communauté de communes assure en matière de collecte et traitement des déchets ménagers sur le Pays Loudunais.

Vous trouverez dans ces pages des informations, des réponses et également des clés pour faciliter votre geste de tri quotidien.

Il faut savoir que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. La gestion de nos déchets est une problématique globale mais chaque individu est concerné et peut agir dès l'acte d'achat et lors du tri. Il est urgent aujourd'hui de réduire les tonnages d'ordures ménagères résiduelles à traiter et de valoriser tous les déchets qui peuvent l'être. Pour ce faire, le geste de tri des ménages est essentiel !

Je tiens à remercier Hubert BAUFUMÉ, vice-président en charge de cette compétence pour son implication dans le suivi de ce service.

Bonne lecture.

La collecte et le traitement des déchets ménagers en Pays Loudunais

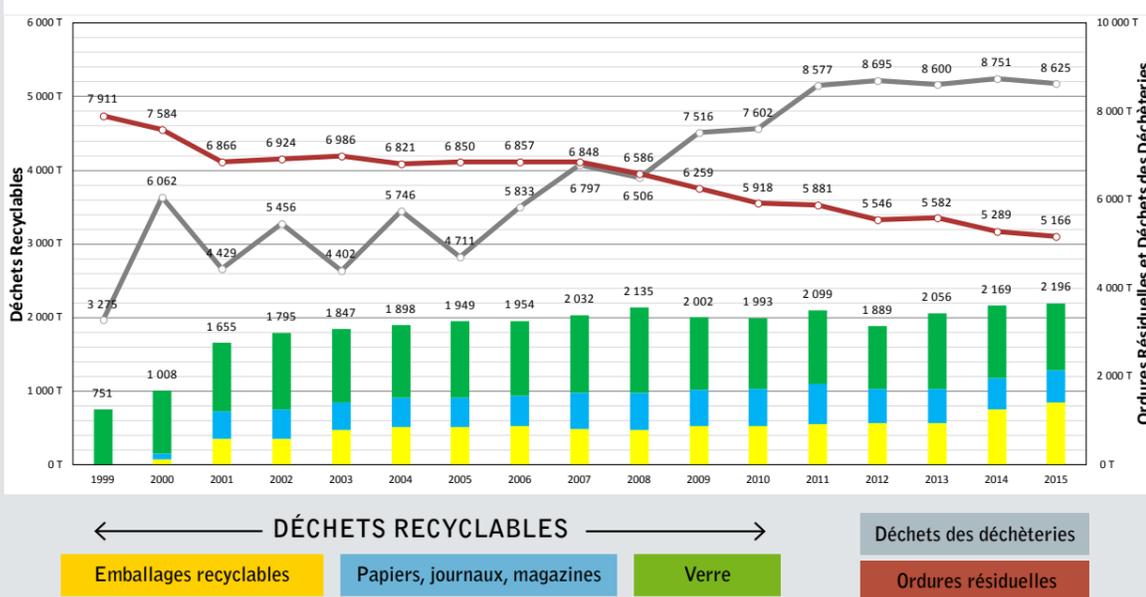
Depuis 17 ans, la Communauté de communes du Pays Loudunais a engagé une politique globale de gestion des déchets ménagers et assimilés. Tout en maîtrisant les coûts de ce service public, de nouveaux services ont pu

être mis en place : création de 5 déchèteries, mise en place de la collecte en porte à porte des déchets recyclables, remplacement des caissettes par des bacs hermétiques.

La Communauté de communes

encourage les usagers à adopter les bons gestes de tri et à réduire leurs déchets ; elle accompagne également les entreprises et les administrations sur la gestion de leurs déchets.

Évolution des tonnages de déchets collectés entre 1999 et 2015



Une meilleure valorisation des tonnages collectés

L'ouverture des 5 déchèteries (en 1999) et la mise en place de la collecte sélective (en 2000) ont permis la valorisation des déchets encombrants et la baisse des tonnages en ordures ménagères résiduelles.

Avec la mise en place des premières actions de sensibilisation et de prévention

(compostage, campagnes d'information) en 2007 et le remplacement des caissettes jaunes par des bacs en 2014, les tonnages de déchets recyclables collectés ont nettement augmenté.

La dynamique « Moins produire et mieux recycler » est bien engagée en Loudunais.

Les objectifs de la Loi de transition énergétique

Le second semestre 2015 a été marqué par des avancées législatives importantes dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets et, plus globalement, de l'économie circulaire. Ainsi, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a pour ambition de prendre en compte le cycle de vie complet des produits, depuis leur production jusqu'à leur recyclage.

Des objectifs chiffrés ambitieux :

- Réduire de 10% les déchets ménagers d'ici 2020 ;
- Réduire de 50% les déchets admis en installations de stockage (2025) ;

- Porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025) ;
- 70% des déchets du BTP recyclés ;
- Développer le réemploi des équipements électriques et objets d'ameublement.

Les actions à mettre en place

La réalisation de ces objectifs suppose l'implication de tous : habitants, entreprises et administrations :

- Extension des consignes de tri du plastique (pots de yaourt, barquettes, sacs plastiques) d'ici 2022.
- Obligation de tri à la source des bio-déchets pour tous les producteurs en vue d'être valorisés par compostage ou

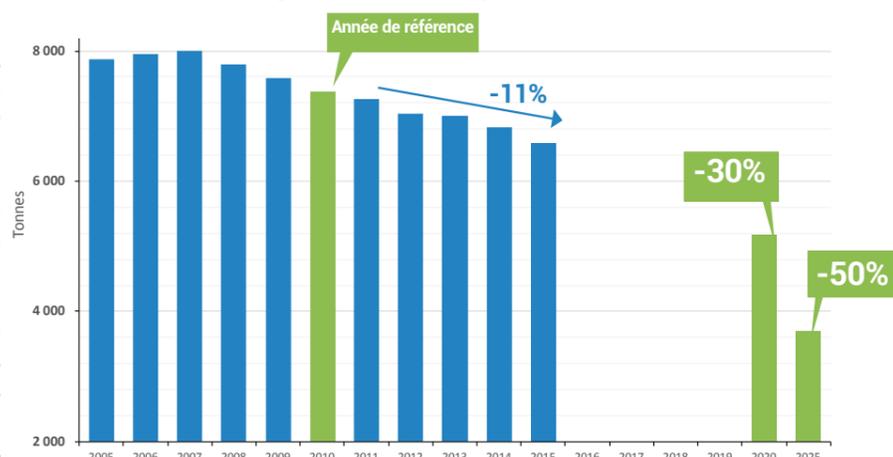
méthanisation.

- Interdiction des sacs plastiques à usage unique au 1^{er} janvier 2017.

Élaboration d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.

- Réduction de 30% de l'utilisation des papiers de bureautique dans les administrations.
- Atteindre d'ici 2020, 70% de déchets de chantiers réemployés, recyclés ou valorisés pour les constructions publiques.

Évolution des tonnages traités par enfouissement entre 2005 et 2015 Objectifs à atteindre pour 2020 et 2025



Ce numéro est une publication de la Communauté de communes du Pays Loudunais.
 Directeur de la publication : Joël DAZAS
 Conception graphique et rédaction : CCPL/PM/SR Crédits photos : CCPL sauf mention contraire
 Impression : MEGATOP - Naintré (86)
 Distribution : Mairies du Pays Loudunais - Express Diffusion (Loudun & Rossay)
 Tirage : 14 000 exemplaires. ISSN 1955-947X.

Communauté de communes du Pays Loudunais
 2 rue de la Fontaine d'Adam BP 30004 86201 Loudun Cedex
 Tél. 05 49 22 54 02 - Fax 05 49 22 99 77 - contact@pays-loudunais.fr - www.pays-loudunais.fr

Ne jetez pas ce document sur la voie publique, mais déposez-le dans un point recyclage papier.



LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

Bilan de la collecte sélective

Depuis l'été 2014, tous les foyers sont équipés de bacs roulants à couvercles jaunes. Grâce à cet équipement, les habitants ont mieux trié les emballages recyclables et les tonnages collectés augmentent significativement : plus de 30% entre 2013 et 2014. Sur les 5 dernières années, **les tonnages à enfouir ont quant à eux diminués de près de 1 000 tonnes.**

Cette forte participation des habitants est à souligner. Elle témoigne d'une vraie prise de conscience par rapport au tri des emballages recyclables. Ces pratiques de tri quotidiennes sont de véritables actes citoyens. Elles participent à la réduction de l'utilisation des matières premières, à la maîtrise des coûts et à la préservation de l'environnement.

Équipement des foyers

La Communauté de communes met à disposition gratuitement des bacs de collecte à chaque foyer.

Le volume des bacs est déterminé en fonction du nombre de personnes occupant le foyer. Les demandes de renouvellement

et de remplacement de bacs se font via le site internet de la Communauté de communes :

www.pays-loudunais.fr
rubrique "Trier ses déchets"



POUR AMÉLIORER LE GESTE DE TRI

Afin d'améliorer la qualité du tri des emballages, les ambassadeurs du tri de la Communauté de communes procèdent à des suivis de collecte.

S'ils constatent des déchets non recyclables dans le bac à couvercle jaune, ils veillent à



redonner aux usagers les informations utiles au bon tri. Si les erreurs de tri sont trop importantes, le bac ne sera pas collecté.



RÈGLE DU REPORT DE COLLECTE

Les jours fériés, toutes les collectes de la semaine sont reportées au lendemain à partir du jour férié jusqu'au samedi.



Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Verre	15	15	15	15	15	15
Papier	15	15	15	15	15	15
Plastique	15	15	15	15	15	15
Métal	15	15	15	15	15	15

La Communauté de communes du Pays Loudunais s'attache à offrir des services publics de qualité sur le territoire : aménagement du territoire, développements économique, touristique et culturel, préservation des patrimoines et du cadre de vie, accueil périscolaire, piscines, aménagement numérique et politiques de santé.

CHAQUE JOUR À VOS CÔTÉS !

Le bon tri en Loudunais

JE METS

Tous les papiers : Publicités / Magazines / Journaux / Annuaires / Courriers / Enveloppes / Papiers de bureau / Catalogues

Bouteilles en verre / Pots / Bocal en verre

EN SAC : Vêtements / Chaussures / Linge de maison

Emballages en carton / Bouteilles en plastique / Emballages métalliques / Briques alimentaires

EN SAC SOLIDE ET FERMÉ : Ordures ménagères

Déchets de cuisine (épluchures...) / Déchets de jardin (feuilles, gazon...) / Déchets non ménagers (paille, essuie-tout...)

JE NE METS PAS

Papiers peints / Films plastiques de suremballage / Ordures ménagères

Faïence / Porcelaine / Vaisselle en verre / Miroirs / Ampoules

Vêtements et tissus souillés

Serviettes en papier / Barquettes polystyrène / Couches bébé / Sacs de suremballage plastique

Tous les déchets encombrants acceptés en déchèterie : gravats, déchets verts, déchets dangereux, piles, déchets électriques et électroniques

Restes de viandes, de poissons / Produits laitiers / Sacs de poussières / Excréments / Cendres

UNE APPLI ET UN SITE POUR LES CONSIGNES DE TRI

www.consignesdetri.fr

et son application sur mobile et tablettes vous donnent les consignes de tri des déchets appliquées sur le territoire où vous vous trouvez grâce à la géolocalisation.



CONSIGNES DE COLLECTE EN PORTE À PORTE

- Les déchets ménagers non recyclables doivent être conditionnés en sacs fermés dans le bac à couvercle grenat.
- Les déchets recyclables doivent être conditionnés en vrac dans le bac à couvercle jaune.
- Les bacs doivent être présentés sur le domaine public, poignées orientées vers la route avant le début de la collecte.
- Pour les collectes effectuées le matin, les bacs doivent être sortis la veille au soir. Pour les collectes effectuées l'après-midi, les équipements doivent être sortis avant 13h.
- La collecte peut se faire en deux passages. Un premier passage pour les emballages recyclables et un second pour les ordures ménagères, il ne faut donc pas rentrer les bacs avant la fin du second passage.



LE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE FINANÇÉ PAR LA TEOM

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est un impôt imputé aux ménages sur la taxe foncière bâtie.

La base de cette imposition est établie sur la valeur locative, d'après la situation existante au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition. Son assiette est définie par l'administration des impôts et le comptable du Trésor public procède à sa liquidation. La base de calcul de la TEOM est la même que celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La TEOM est calculée en

tenant compte de la superficie du logement et des éléments de confort de ce dernier. C'est la loi qui détermine les modalités de calcul.

La Communauté de communes n'a pas augmenté son taux depuis 2011.

Cette taxe assure le financement de l'ensemble du service des déchets ménagers sur le Pays Loudunais :

- Le fonctionnement du service.
- La collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages recyclables.

- La gestion des 5 déchèteries.
- La collecte des 110 Points d'Apport Volontaire.
- Le traitement et la valorisation de l'ensemble des déchets collectés.

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 621 245€ TTC en 2015, financé à 78% par la TEOM, 11% par les soutiens éco-organismes, 10% par la vente de produits et la redevance spéciale, 1% autres.

Le service en chiffres*

- 32** agents assurent chaque jour le service.
- 25** circuits de collecte.
- 141** tonnes de déchets collectées en porte en porte chaque semaine.
- 110** Points d'apport volontaire pour le verre et les papiers.
- 5** déchèteries : La Grimaudière, Les Trois-Moutiers, Loudun-Messemé, Monts-sur-Guesnes, Saint-Clair.
- 77 300** entrées en déchèteries.
- 166** tonnes de déchets déposées chaque semaine en déchèterie.
- 2017** bennes de 30m³ sont remplies chaque année dans les déchèteries.
- 41%** des déchets collectés par le service sont valorisés (recyclage, compostage, réutilisation).
- 129,53€** c'est le coût global aidé** de la tonne de déchets (moyenne régionale : 152€ la tonne).
- 255€** c'est le coût d'une tonne d'ordures ménagères résiduelles collectées et traitées.
- Pour les recyclables (emballages et papiers), c'est **2,5 fois** moins : 102€.
- Pour les déchets déposés en déchèterie c'est **4 fois** moins : 60€.

* chiffres 2015

** Coût aidé : coût du service moins les soutiens financiers et la vente des matériaux.



Point presse : sensibilisation au compostage

TOUT SUR L'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Papiers et verre

Les verres et les papiers sont à déposer dans les **Points d'Apport Volontaire**.

La liste et la localisation des PAV est sur le site www.pays-loudunais.fr.

Textiles, linges de maison, chaussures

Des bornes de collecte pour les **"Textiles, linges de maison, chaussures"** (TLC) sont mises à disposition par l'association Le Relais. **Les TLC doivent être déposés en sacs fermés. Les chaussures doivent être attachées par paire.**



QUELS PAPIERS SE RECYCLENT ? TOUS !

Et oui, tous les papiers se recyclent, même les enveloppes avec fenêtre.

ATTENTION : le papier kraft, les papiers d'hygiène et le papier avec contact alimentaire sont à déposer dans le bac à ordures ménagères.

OÙ METTRE LES PAPIERS ?
Les papiers sont à apporter dans les **110 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE** et dans les **5 DÉCHÈTERIES** mis à votre disposition sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.
La collecte du papier fait l'objet d'un circuit particulier. Il est important de déposer les papiers recyclables dans les conteneurs dédiés.

MÉMO GESTES

- ➔ **INUTILE** de les DÉCHIRER ou de les DÉCHQUETER. Cela complique leur transport et leur tri.
- ➔ **VEILLEZ À RETIRER** les films plastiques et les contenus dans les magazines (échantillons...).
- ➔ **INUTILE** de RETIRER les agrafes, spirales, etc. Elles les seront lors du recyclage.
- ➔ **INUTILE** de les COMPRIMER ou de les FROISSER.

www.pays-loudunais.fr

LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Les déchets des professionnels ne sont pas financés par la TEOM mais par la Redevance Spéciale mise en place en juillet 2014 par la Communauté de communes du Pays Loudunais.

Cette redevance est applicable depuis le 1^{er} juillet 2014 pour les producteurs de plus de 660 litres par semaine de déchets non ménagers collectés en porte en porte par le service Déchets de la collectivité.

Les avantages de la Redevance Spéciale :

- Elle évite de faire payer l'élimination des déchets

assimilés par les ménages.

- Elle sensibilise les producteurs professionnels à la gestion de leurs déchets.
- Elle contribue à l'amélioration de la maîtrise des coûts.
- Elle permet de réduire les tonnes de déchets à traiter.

La mise en place de la Redevance Spéciale a incité les professionnels à mieux gérer leurs déchets et à réduire leur production.

PICTOS, QUÉSACO ?



Logo Triman

Il précise sur l'emballage s'il s'agit d'un déchet recyclable ou non et indique donc le conteneur dans lequel il doit être déposé.



Logo Point vert

Il ne donne aucune indication sur le tri. Il signifie que le producteur de l'emballage participe financièrement, comme il en est légalement obligé, à la valorisation des emballages. Il n'indique pas que celui-ci est biodégradable ou recyclable.

Les consignes de tri figurent désormais sur les emballages.



Le Pôle déchets est à votre disposition pour tous renseignements
Communauté de communes du Pays Loudunais
BP 30 004 - 2, rue de la fontaine d'Adam - 86200 Loudun - Tél. : 05 49 22 54 02
www.pays-loudunais.fr rubrique "Trier ses déchets"

LES APPORTS EN DÉCHÈTERIES

La sécurité renforcée

La Communauté de communes s'attache à garantir la sécurité des usagers et des agents sur les déchèteries. Un premier dispositif anti-chute a été testé sur la déchèterie de Loudun-Messemé assurant sécurité et confort d'usage. Il sera déployé sur les déchèteries de Les Trois-Moutiers et de Monts-sur-Guesnes en octobre 2016.

Consignes

Les déchets à déposer dans les conteneurs sont signalés sur les quais de dépôt.

Les déchets refusés : Bouteilles de gaz, pneus de voiture sales et/ou sur jantes, extincteurs, amiante.



LE COMPOSTAGE

En compostant tous les déchets de cuisine* et de jardin, on obtient un excellent terreau et on allège sa poubelle, alors plus une minute à perdre : compostez !

La Communauté de communes propose des composteurs.

Bon de réservation en ligne sur le site : www.pays-loudunais.fr

Pack complet : Bio seau + composteur et guide du compostage à domicile.
Paiement en chèque à

l'ordre du trésor public lors de la livraison.

Le compostage est un procédé :

- **Naturel**, quelques mois de fermentation naturelle et les déchets se transforment en amendement organique ;
- **Économique**, il permet de réduire jusqu'à 30% des déchets mis à la poubelle ;
- **Écologique**, il réduit la part des déchets à

éliminer par les procédés traditionnels et limite la consommation d'engrais chimiques.

* Tous les résidus de cuisine et les déchets verts se compostent (sauf viandes, poissons, produits laitiers, huiles, litière, papier glacé, plantes malades...).



LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



Besoin de vous débarrasser d'un appareil électrique ?

Parce que les appareils électriques et électroniques (D3E) peuvent contenir des substances polluantes, il est important de les traiter selon des normes environnementales strictes. Recycler ses appareils électriques, c'est réutiliser de la matière que l'on ne sera pas obligé de puiser dans les ressources naturelles.

La filière Eco-systèmes vous invite à privilégier le don. Les appareils remis aux associations sont soit revendus à prix réduit,

soit recyclés dans des sites de traitement spécialisés. Dans les deux cas, votre geste est source d'activité pour les 3 500 personnes employées par la filière de collecte et de recyclage en France.

Sur le Pays Loudunais, les appareils électriques hors d'usage (grands et petits) peuvent être déposés dans l'une des 5 déchèteries du territoire.

En savoir plus sur www.eco-systemes.fr

LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Un Déchet Diffus Spécifique (DDS) est un déchet ménager issu d'un produit chimique pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement.

Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu).

Un DDS est donc principalement issu des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage pour les ménages.

Il se présente sous forme liquide, solide, pâteuse ou gazeuse dans

des contenants divers (cartons, aérosols, pots...).

Les DDS peuvent donc se trouver :

- dans le garage ou dans la cave (colle, mastic, peinture, enduit, décapant, polish, liquide de refroidissement, white-spirit...);
- dans les placards (imperméabilisant, insecticide, alcool...);
- sous l'évier (déboucheur, soude, acide...);
- dans l'abri de jardin (engrais, phytopharmaceutique, anti-mousse, chlore pour piscine...).



Les Déchets Diffus Spécifiques sont à déposer uniquement à la déchèterie de Loudun.

En savoir plus sur www.mesdechetspecificques.com



Les déchèteries du Pays Loudunais

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
LES TROIS-MOUTIERS	9h-12h 14h-17h30	Fermé	Fermé	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
MONT-SUR-GUESNES	9h-12h 14h-17h30	Fermé	Fermé	9h-12h Fermé	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h 14h-17h30	Fermé	9h-12h 14h-17h30	9h-12h Fermé	Fermé
LA GRIMAUDIÈRE	9h-12h Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h-12h Fermé

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h 13h30-18h
LES TROIS-MOUTIERS	9h-12h 13h30-18h	Fermé	Fermé	9h-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-18h
MONT-SUR-GUESNES	9h-12h 13h30-18h	Fermé	Fermé	9h-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-18h
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h 13h30-18h	Fermé	9h-12h 13h30-18h	9h-12h Fermé	Fermé
LA GRIMAUDIÈRE	8h30-12h Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8h30-12h Fermé

